

Informations de base	
2021/2590(RPS)	Procédure terminée
RPS - Actes d'exécution	
Résolution sur le projet de règlement de la Commission modifiant les annexes II, III et IV du règlement (CE) n° 396/2005 en ce qui concerne les limites maximales applicables aux résidus d'aclonifène, d'acrinathrine, de Bacillus pumilus QST 2808, de chlorantraniliprole, d'éthirimol, de lufénuron, de penthiopyrade, de piclorame et de Pseudomonas sp. souche DSMZ 13134, présents dans ou sur certains produits	
Subject	
3.10.10 Alimentation, législation alimentaire 4.60.04.04 Sûreté alimentaire	

Evénements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
08/03/2021	Publication du document de base non-légal	D070113/03	
10/03/2021	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
27/04/2021	Décision du Parlement	T9-0132/2021	Résumé
27/04/2021	Résultat du vote au parlement		